

AVANT-PROJET DE DEVELOPPEMENT
DE L'INSTITUT DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES
DE GUINEE-EQUATORIALE

Document de Travail
n° 1

Bernard ALIST

Expert au Département d'Archéologie
de l'Université de Yaoundé, Cameroun

MARS 1980, Libreville

AVANT-PROJET DE DEVELOPPEMENT
DE L'INSTITUT DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES
DE GUINEE-EQUATORIALE

Document de Travail
n°1

Bernard CLIST

Expert au Département d'Archéologie,
B.P.770, Libreville, Gabon.

JUILLET 1990, Libreville.

I. Introduction.

Le développement de la Guinée-Equatoriale ces dernières années a attiré l'attention de nombreux partenaires ou états sur la scène internationale.

Le riche patrimoine national équato-guinéen, quelque soit la discipline, est désormais devenu une priorité dans le processus de réappropriation culturelle engagé et partiellement réalisé aujourd'hui.

On en veut pour preuve l'existence de structures de gestion et de recherche culturelles à Malabo et à Bata.

Au niveau de la Présidence ont été mis en place un Conseil Supérieur de Recherches Scientifiques et Technologiques ainsi qu'un poste de conseiller pour la Culture, l'Information et la Recherche Scientifique.

Au niveau du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Promotion Artisanale, il existe une Direction Générale des Archives et des Musées qui coordonne le travail du Musée de Malabo et du Musée International d'Art Contemporain de Bata.

Au niveau du Ministère de l'Education Nationale, une Direction s'occupe des Enseignements Moyen et Supérieur; on peut souligner l'existence de l'Université Nationale d'Education à Distance (UNED) qui possède des antennes à Bata et à Malabo dans les domaines des Sciences Economiques, de la Philologie, du Droit et des Sciences de l'Education, l'Ecole Normale d'Agriculture de Malabo, l'Ecole Normale Universitaire des Sciences de l'Education.

Des centres de documentation spécialisés existent au sein des Facultés de Sciences Economiques, de Philologie, de Droit et des Sciences de l'Education.

Ce bref survol des structures scientifiques de Guinée-Equatoriale a démontré l'inexistence d'une structure de recherches en Sciences Humaines. D'autre part, deux musées existent en Guinée, l'un d'art ancien, l'autre d'art moderne.

Nous proposons donc ici la création d'un INSTITUT DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES, qui regroupera le Musée de Malabo et ouvrira des Départements de recherches et un centre de documentation pluridisciplinaire servant de support intellectuel au travail fait dans ces services.

2. Pour un Institut de Recherches en Sciences Humaines.

Un Institut de Recherches en Sciences Humaines se justifie par l'inexistence d'une structure du genre dans le pays ainsi que par l'intérêt grandissant des populations elles-mêmes et des instances internationales pour le développement du continent africain sur base des connaissances des cultures locales.

3. Organigramme.

Il est proposé un organigramme intégrant autant faire se peut toutes les compétences ou structures déjà existantes en Guinée-Equatoriale.

D'autre part, la micro-station du CICIBA en Guinée-Equatoriale qui sera un jour prochain installée dans le pays peut parfaitement être intégrée et être abritée par le Centre de Documentation de l'Institut de Recherches en Sciences Humaines.

Présidence de la
République.

Conseil Supérieur de
Recherches
Scientifiques et
Technologiques.

Ministère de la
Culture, du Tourisme
et de la Promotion
Artisanale.

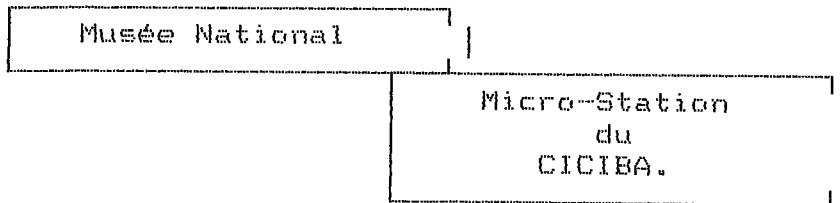
Institut de Recherches en Sciences Humaines

Centre
de
Documentation

Département
d'Archéologie

Département
d'Anthropologie
Sociale
et Culturelle.

Département
d'Anthropologie
Religieuse.



La liste ci-dessus ne se prétend pas exhaustive, loin de là. Elle ne se veut qu'une indication permettant à la réflexion de mieux s'ancrer. Cependant, des Départements d'Archéologie, d'Anthropologie Sociale et Culturelle semble à l'auteur des priorités et aptes à générer des résultats assez rapidement.

Le Musée National dont un bâtiment est déjà réservé à cet effet et des crédits prévus au titre de l'accord CCE/CICIBA en faveur de la Guinée-Equatoriale doit être intégré à l'Institut comme l'un de ses éléments constitutants.

Le Centre de Documentation aura pour tâche la centralisation des ouvrages et revues des disciplines de l'Institut: archéologie, anthropologie, muséologie, etc.

Une coopération avec les centres culturels Hispano-guinéen et français de Malabo et de Bata doit être envisagée dès le départ.

La micro-station du CICIBA pourra aisément s'intégrer au Centre de Documentation de l'Institut pour ne pas créer de double emploi avec la structure équato-guinéenne et améliorer la centralisation des moyens.

4. Formation, personnel.

Exception faite des cinq personnes envisagées pour animer et développer le Département d'Archéologie (cfr. **document de travail n°2**), on considère que deux scientifiques par service est un minimum opérationnel.

L'idée retenue est de créer avec des experts expatriés les premiers éléments de l'Institut en y intégrant de suite les compétences équato-guinéennes existantes; en un second temps à la suite d'un programme de formation d'équato-guinéens à l'étranger pour certains domaines, en Guinée-Equatoriale pour d'autres (il faut profiter des structures de l'Université et en profiter pour les développer sur place). *Le programme de formation doit être arrêté après l'obtention d'un accord sur la qualité et la quantité des services à ouvrir et développer.*

Ce programme de formation doit être obligatoirement arrêté après l'obtention d'un accord sur la qualité et la quantité des services à ouvrir et développer.

5. Locaux de l'Institut.

Le Musée National, partie dans cet avant-projet de l'Institut de Recherches en Sciences Humaines, a déjà été pourvu d'un bâtiment par les autorités équato-guinéennes. Le Musée est en partie le sommet de l'iceberg visible du public.

Il faut prévoir un second bâtiment, proche dans l'espace du premier, pour recevoir les Départements de la Recherche et le Centre de Documentation. La Direction de l'Institut peut être logée au premier étage du Musée; éventuellement la grande salle du second étage du Musée peut servir de Centre de Documentation pour l'Institut, cependant, idéalement la documentation doit être à portée des scientifiques, dans le même bâtiment.

Il faut prévoir trois pièces par service, six pour l'archéologie.